

Démarche : TRM - Demande de renouvellement de licence pour le transport public routier de marchandises (à déposer seulement dans les 3 mois précédant l'expiration de la licence).

Organisme : DRIEAT-ILE DE FRANCE-TRANSPORT ROUTIER

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Demande de renouvellement de licence pour le transport public routier de marchandises
Cette demande ne peut être effectuée que dans les 3 mois précédant l'expiration de la licence.
Pour les entreprises situées hors ILE DE FRANCE, la demande est à effectuer en ligne via le lien suivant:
https://demarches.developpement-durable.gouv.fr/loc_fr/demarche/requestcategory/transport

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

Montant des capitaux propres (si absence de télétransmission)

Transmettre la dernière liasse fiscale visée par un expert comptable en pièce jointe. Si capitaux propres insuffisants ou négatifs, transmettre les pièces justificatives.

Nombre de copies certifiées conformes demandées pour la licence pour le transport communautaire de marchandises

Pour rappel :
9000 euros de capacité financière exigée pour le 1er véhicule et 5000 euros pour les véhicules suivants.

Nombre de copies certifiées conformes demandées pour la licence pour le transport intérieur de marchandises

Pour rappel :
1800 euros de capacité financière exigée pour le 1er véhicule de -3.5t, et 900 euros pour les véhicules suivants.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je prends note que l'exactitude de ces renseignements pourra être contrôlé à tout moment par les services habilités de

TRM - Demande de renouvellement de licence pour le transport public routier de marchandises (

l'Etat. A cette fin, je m'engage à conserver dans l'entreprise tous les documents ayant permis d'établir la demande et à les présenter à toute demande des agents de l'État.

Avertissement: est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'enquêtes relatives aux conditions d'inscriptions aux registres ou à la délivrance de titres administratifs d'exploitation des véhicules (Article L.3452-9 du code des transports).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dernière liasse fiscale visée par un expert comptable

Si ce montant est insuffisant au regard du nombre de copies certifiées conformes demandées, produire toutes pièces justificatives (par exemple : attestation de garantie financière, PV d'assemblée générale pour une augmentation de capital, etc.)